



\_\_\_\_\_  
Ville de  
VESOUL  
\_\_\_\_\_

DIRECTION DE LA JEUNESSE

## FICHE D'INSCRIPTION ANNÉE 2024

*A compléter et à retourner au plus vite avec l'ensemble des pièces à :*

**Service des Sports - Mairie de Vesoul 58 rue P.MOREL - 70000 VESOUL**

**Tél : 03.84.78.64.25**

**ou par mail à [damien.grandcolas@vesoul.fr](mailto:damien.grandcolas@vesoul.fr)**

**ATTENTION ! Les places sont limitées.**

Je soussigné(e) Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal..... Ville.....

Tél. Domicile ..... Tél. Professionnel .....

Tél. Portable mère ..... Tél. Portable père .....

Adresse Mail : .....

Représentant légal de l'enfant :

Nom ..... Prénom ..... Age .....

Date et lieu de naissance .... / .... / ..... à .....

Adresse .....

Ecole fréquentée : ..... Classe : .....

Licencié(e) en club ou autre : **oui**  **non**

si oui discipline pratiquée : ..... Club : .....

- Demande l'inscription à l'école municipale des sports (**E.M.S**) de la Ville de Vesoul pour :
  - le 2<sup>ème</sup> trimestre période du ..... au ..... dans les activités cochées dans la fiche d'inscription du 2<sup>ème</sup> trimestre,
  - le 3<sup>ème</sup> trimestre période du ..... au ..... dans les activités cochées dans la fiche d'inscription du 3<sup>ème</sup> trimestre,

• Autorise le personnel enseignant de l'E.M.S à transporter mon enfant en mini-bus ou bus sur les lieux de pratiques des activités sportives : **oui**  **non**

• Autorise le personnel enseignant de l'E.M.S à prendre toutes les dispositions nécessaires au cas où mon enfant serait victime d'un accident : **oui**  **non**

• Autorise le service des sports à photographier ou à filmer mon enfant lors des activités **oui**  **non**

• Autorise mon enfant à rentrer seul à mon domicile : **oui**  **non**

• Personnes à prévenir en cas d'accident :

Nom ..... Prénom.....

Tél : Domicile ..... Prof. : ..... Portable : .....

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

FAIT à ..... Le .....

*Signature du représentant légal Précédée de la mention "lu et approuvé"*



Ville de  
VESOUL

DIRECTION DE LA JEUNESSE

# ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

## REGLEMENT INTERIEUR

### Document à conserver par la famille

#### FONCTIONNEMENT

L'EMS a pour but d'initier et de faire découvrir, aux enfants des activités physiques à caractère sportif en périodes scolaires mais aussi pendant les petites vacances sous forme de stages et séjours.

Inscription par trimestre. Attention les places sont limitées.

Les activités d'escalade se déroulent le mercredi après-midi de 16h30 à 18h30.

#### ORGANISATION

##### **A) Capacité d'accueil**

Cette capacité est définie en fonction des infrastructures mises à disposition et du nombre de personnes chargées de l'encadrement.

##### **B) Les installations**

Les activités se déroulent dans les installations municipales et exceptionnellement sur des sites extérieurs (les familles seront informées à temps de tout changement dans la programmation).

##### **C) Pédagogique**

Conformément aux règles en vigueur, l'EMS est dirigée et animée par du personnel qualifié.

#### REGLES GENERALES

- Les enfants devront être en tenue de sport (survêtement ou short, chaussures adaptées...)
- Lorsque la séance a pris fin, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'éducateur.
- L'EMS se dégage de toute responsabilité pour les effets ou objets de valeur amenés par les enfants.

#### HORAIRES

- Les enfants sont accueillis selon le programme établi : voir fiche inscription.
- Pour un bon déroulement des séances, il est souhaitable que les enfants arrivent à l'heure.
- Toute sortie prématurée doit faire l'objet d'un écrit signé et remis au responsable de l'EMS.
- La responsabilité de l'EMS est limitée aux horaires de fonctionnement (Aucune surveillance ne sera assurée avant et après ces horaires).

#### TARIFS

- **Le forfait pour le trimestre sera :**  
**Mercredi après-midi de 16h30 à 18h30 (2h00) :**  
**26 € pour les familles vésuliennes**  
**38 € pour les familles non vésuliennes**

#### DISCIPLINE

- En cas de problème signalé par les éducateurs, les parents s'engagent à prendre contact avec eux dans les plus brefs délais.
- En cas de comportement inadapté lors des activités, et après concertation avec les familles, l'enfant pourra être exclu et aucun remboursement ne pourra être demandé.



Ville de  
VESOUL

DIRECTION DE LA JEUNESSE

## FICHE D'INSCRIPTION 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE

**Du 10 Janvier au 10 Avril 2024**

**A compléter et à retourner dès réception  
au Service des Sports – Mairie de Vesoul- 58 rue Paul Morel- 70000 Vesoul  
ou par mail à [damien.grandcolas@vesoul.fr](mailto:damien.grandcolas@vesoul.fr)**

**ATTENTION ! Les places sont limitées.**

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**AGE :**

**J'ai entre 12 ans et 17 ans :**

**Je peux faire une activité sportive le mercredi :**

- De 16h30 à 18h30 : **ESCALADE**



**Les activités sportives se déroulent au GYMNASSE DES HABERGES**



Ville de  
VESOUL

DIRECTION DE LA JEUNESSE

## FICHE D'INSCRIPTION 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE

**Du 15 Mai au 12 Juin 2024**

**A compléter et à retourner dès réception  
au Service des Sports – Mairie de Vesoul- 58 rue Paul Morel- 70000 Vesoul  
ou par mail à [damien.grandcolas@vesoul.fr](mailto:damien.grandcolas@vesoul.fr)**

**ATTENTION ! Les places sont limitées.**

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**AGE :**

**J'ai entre 12 ans et 17 ans :**

**Je peux faire une activité sportive le mercredi :**

- De 16h30 à 18h30 : **ESCALADE**



**Les activités sportives se déroulent au GYMNASSE DES HABERGES**